

Communiqué de presse

Lundi 9 décembre 2013, à Andouillé-Neuville



Urbanisme durable : résultats de l'appel à projets Eco-FAUR 33 communes lauréates dont Andouillé-Neuville

Comme chaque année, le Conseil régional a lancé au printemps dernier son appel à projets Eco-FAUR auprès des collectivités bretonnes développant des projets d'urbanisme durable. Les 33 communes retenues en décembre viennent de se voir attribuer des subventions d'un montant global de 3 M€ (88 780 € en moyenne par lauréat) pour des projets innovants d'espaces publics, d'équipements, de renouvellement urbain ou création d'éco-quartiers.

Daniel Cueff, conseiller régional délégué à l'écologie urbaine, a présenté ce jour les résultats de l'appel à projets au côté de **Emmanuel Eloré**, maire d'Andouillé-Neuville, commune lauréate pour une opération qui prévoit de transformer un carrefour routier en un véritable espace public donnant la priorité aux piétons et comprenant un espace vert avec tables, chaises et abris à vélos en bois.



L'exemple d'Andouillé-Neuville, aidée à hauteur de 100 000 €

Andouillé-Neuville (800 habitants) souhaite réaménager le croisement le plus important de la commune afin de le sécuriser, de gérer au mieux les flux de circulation et d'y réintroduire du végétal. Il s'agit en effet aussi d'aménager un parvis devant la mairie et de privilégier les piétons à travers un réseau de chemins doux. Un effort a été fait dans le choix des matériaux (granit local) et la conduite de ce chantier « vert » (réduction des nuisances sonores et visuelles, tri des déchets) qui sera conduit entre mars et mai 2014. La commune s'efforce également de limiter le recours aux produits phytosanitaires dans tous les espaces publics qu'elle aménage.

Eco-FAUR mode d'emploi

L'Eco-FAUR, c'est à la fois un soutien technique et financier apporté aux collectivités de **moins de 25 000 habitants** : le taux unique d'intervention, fixé à **25%** du coût global des opérations, est plafonné à **100 000 €** pour 3 ans. Dans le cas de ce dernier appel à projets, 58 % des lauréats sont des communes rurales dynamiques de moins de 2 000 habitants.

En 2011, la Région a fait évoluer le dispositif Eco-FAUR, mis en place en 2005, pour y intégrer, de manière encore plus volontariste, les approches d'urbanisme durable en croisant différents critères (foncier, maîtrise de l'énergie, lien avec les PLU et SCOT...) à travers **13 cibles** : mixité sociale et des usages, densité, énergie, santé, biodiversité, déplacements doux, éco-matériaux, gestion de l'eau et des déchets, réduction des produits phytosanitaires, savoir-faire locaux...

Les **3 catégories de projets** -équipements publics (62 %), espaces publics, renouvellement urbain et éco-quartiers- n'ont pas changé mais priorité est donnée désormais au **renouvellement**, à la **réhabilitation** et à la **requalification** d'espaces existants (aide complémentaire à l'acquisition, démolition et dépollution) plutôt qu'aux constructions ex-nihilo, et ce dans un **souci d'économie d'espaces**.

L'idée est aussi d'accompagner davantage les collectivités en amont (études préalables), puis dans la conception et la réalisation de travaux dans les trois ans. Le concours apporté à l'ingénierie des projets a été en particulier renforcé (aide de 50% plafonnée à 30 000 €). Par la suite, la Région rencontre et échange avec les communes lors de l'instruction de leurs dossiers.

Les tendances 2013 : qualité énergétique et sanitaire des équipements

Le passage à la **RT 2012** (réglementation thermique du Grenelle de l'environnement applicable aux bâtiments neufs) aboutit, dans les équipements publics, à des projets plus qualitatifs sur le plan énergétique : isolation, bio-climatisme, consommations énergétiques (formation personnels et usagers), recours aux énergies renouvelables... Cet aspect étant de plus en plus intégré dans les opérations, les rencontres avec les porteurs de projets sont désormais davantage l'occasion de les informer sur la notion de qualité sanitaire des bâtiments, en les encourageant à anticiper la future réglementation sur la qualité de l'air intérieur qui s'appliquera à compter de 2015 pour les écoles maternelles et lieux d'accueil d'enfants de moins de 6 ans.

De par son antériorité, le dispositif Eco- FAUR a vocation à s'articuler, dans les années à venir, avec le **Plan Bâtiment durable breton**, en cours d'élaboration.

D'autres projets qualitatifs

➤ **Catégorie équipement public : à Muël (35), un établissement d'accueil de jeunes enfants**

La commune s'appuie sur une commande publique exigeante, avec recours à des matériaux écologiques et locaux : ossature bois, isolation paille et ouate de cellulose, enduit terre/chaux, menuiseries intérieures hêtre... Sont également privilégiés, pour la qualité de l'air intérieur, l'utilisation de peintures, mastic, joints, silicone et colle sans COV. Muël a parallèlement mis en œuvre un chantier d'insertion pour la réalisation d'un muret et un autre chantier participatif pour la pose de paille. A noter que cet équipement public isolé en paille sera le premier du genre en Bretagne.

➤ **Catégorie espace public : à Coësmes (35), l'aménagement du centre bourg**

Fort d'un contrat d'objectif sur l'ensemble du bourg, la commune a construit son projet avec un groupe d'habitants et usagers : le plan de circulation a été modifié et la continuité de cheminements doux programmée. L'impact carbone des matériaux utilisés a été pris en compte (gravier issu d'une carrière distante de 150 km maximum) de même que la provenance locale du granite, graves et remblais, ferronnerie, maçonnerie à la chaux...

➤ **Catégorie renouvellement urbain : à Collinée (22), un nouvel îlot urbain en centre bourg**

Ce projet, mixte, combine la création de logements et d'une médiathèque, avec l'ouverture au public d'un nouvel espace urbain : jardin et chemin piéton traversant. Il permet aussi de revaloriser un bâti du XVIIème (reprise de maçonneries de pierre avec enduit à la chaux et chaux/chanvre). Quant aux nouveaux bâtiments, ils sont raccordés à un réseau de chaleur bois tout juste inauguré, couplé à un chauffage solaire thermique. La commune a réalisé préalablement, avec l'établissement public *Foncier de Bretagne*, un référentiel foncier recensant tout le bâti inoccupé en centre bourg, afin de pouvoir envisager le renouvellement urbain dans sa globalité.

33 projets, lauréats EcoFAUR 2013

| Commune | NB d'habs | Catégorie | Intitulé du projet |
|--------------------------|-----------|--|--|
| Côtes d'Armor | | | |
| CAUREL | 378 | Espaces Publics | aménagement du centre bourg |
| COLLINEE | 952 | Renouvellement Urbain et Eco-Quartiers | projet "Ilôt urbain" |
| LANMERIN | 495 | Equipements Publics | construction d'une nouvelle mairie |
| LE QUIOU | 362 | Espaces Publics | requalification de l'agglomération et mise en liaison douce des sites majeurs du village |
| PLOUNEVEZ MOEDEC | 1 442 | Equipements Publics | construction d'une salle omnisports et aménagement des abords |
| Finistère | | | |
| BRENNILIS | 448 | Equipements Publics | réalisation d'une bibliothèque / Maison pour tous |
| DINEAULT | 1 832 | Equipements Publics | construction d'une salle multifonctions |
| HANVEC | 1 960 | Equipements Publics | construction d'une salle polyvalente et réhabilitation d'équipements publics |
| LANILDUT | 968 | Equipements Publics | réhabilitation et l'extension de l'espace multifonctions Henri Queffélec en un espace intergénérationnel |
| LANMEUR | 2 218 | Espaces Publics | aménagement des espaces publics du quartier de Scoën |
| PLABENNEC | 8 271 | Espaces Publics | réaménagement du Champ de Foire |
| PLEYBER-CHRIST | 3 183 | Renouvellement Urbain | réhabilitation d'une friche industrielle en cœur de bourg |
| SAINT-THOIS | 725 | Espaces Publics | réaménagement du bourg |
| Ille-et-Vilaine | | | |
| ANDOUILLE-NEUVILLE | 800 | Espaces Publics | aménagement de la place des Croisettes |
| CHANTELOUP | 1 623 | Equipements Publics | construction d'un bâtiment périscolaire regroupant et occupant les fonctions de bibliothèque/médiathèque, de restaurant scolaire, de garderie/ALSH |
| COESMES | 1 395 | Espaces Publics | aménagement du centre bourg |
| LA MEZIERE | 4 320 | Equipements Publics | construction d'une nouvelle bibliothèque/médiathèque |
| LANRIGAN | 141 | Espaces Publics | aménagement du secteur de la mairie |
| MARTIGNE-FERCHAUD | 2 663 | Espaces Publics | aménagement de l'avenue du Gal de Gaulle et de la rue Pasteur |
| MONTFORT S/ MEU | 6 490 | Equipements Publics | création d'une maison de l'enfance |
| MUEL | 816 | Equipements Publics | réalisation d'un établissement d'accueil de jeunes enfants |
| PLEURUIT | 5 962 | Equipements Publics | construction d'une maison de la petite enfance |
| SAINT-MALO DE PHILY | 907 | Equipements Publics | construction d'une salle de réunions et d'une garderie |
| SAINT-MARC LE BLANC | 1 283 | Equipements Publics | réhabilitation et l'extension de l'ancien presbytère en école publique élémentaire |
| SAINT-SAUVEUR DES LANDES | 1 424 | Espaces Publics | travaux d'aménagement d'espaces publics en centre bourg |
| TREVERIEN | 840 | Equipements Publics | extension et réhabilitation du groupe scolaire public de la commune |
| Morbihan | | | |
| LANVAUDAN | 759 | Equipements Publics | réhabilitation de la Grange de l'ancien presbytère |
| LE GUERNO | 870 | Espaces Publics | aménagement des espaces publics entre le bourg et la zone naturelle humide, de la rue de la fontaine Sainte-Anne, de l'entrée sud de la commune |
| MONTERBLANC | 2 915 | Equipements Publics | construction d'une médiathèque |
| PONTIVY | 13 765 | Equipements Publics | création du groupe scolaire de centre ville |
| QUESTEMBERT | 7 319 | Equipements Publics | construction d'un centre de loisirs sans hébergement et d'un accueil périscolaire |
| SAINT-AVE | 10 450 | Espaces Publics | aménagement du secteur de Kerozer |
| SAINT-DOLAY | 2 305 | Equipements Publics | projet de rénovation et extension du restaurant scolaire |